

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**ESSENCE SANS PLOMB**



**000003000644**

Version 2.0

Date de révision 2017/04/20

Date d'impression 2017/04/20

**ARTICLE 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : ESSENCE SANS PLOMB

Synonymes : Ordinaire, essence sans plomb (US Grade), Mid-Grade, Plus, Super, WinterGas, SummerGas, Supreme, SuperClean, SuperClean WinterGas, RegularClean, PlusClean, Premium, essence marquée ou colorée, TQRUL, sans plomb ordinaire de qualité transitionnelle, BOB, Blendstock pour Mélange d'oxygénés, essence conventionnelle, RUL, MUL, SUL, PUL.

Code produit : 100127, 100126, 101823, 100507, 101811, 101814, 100141, 101813, 101810, 101812, 100063, 101822, 100138, 101821, 100064, 101820, 101819, 100506, 101818, 101816, 101819, 100506, 101818, 101816, 101819, 100506, 101818, 101816, 101819, 100506, 101818, 101816, 101819, 100506, 101818

Coordonnées du fabricant ou du fournisseur  
 Pétro-Canada  
 CP 2844, 150 - 6e Avenue Sud-Ouest Calgary  
 Alberta T2P 3E3  
 Canada

Numéro d'urgence  
 Suncor Énergie : +1 403-296-3000 ;  
 Transport Canutec : 1-888-226-8832 (sans frais) ou  
 613-996-6666;  
 Centre antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique local pour  
 les numéros d'urgence.

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : L'essence sans plomb est utilisée dans les moteurs à allumage par étincelle, y compris les véhicules à moteur, les moteurs de bateaux in-bord et hors-bord, les petits moteurs tels que les scies à chaîne et les tondeuses à gazon, et les véhicules récréatifs.

Préparé par : Sécurité des produits : +1 905-804-4752

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Aperçu des urgences**

Apparence	Liquide transparent.
Couleur	Liquide clair à légèrement jaune ou vert, non teinté. Peut être teint en rouge à des fins fiscales.
Odeur	De l'essence

**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 1

Irritation de la peau : Catégorie 2

Mutagénicité des cellules germinales	: Catégorie 1B
Cancérogénicité	: Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	: Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Catégorie 3 (Système nerveux central)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Catégorie 1
Danger d'aspiration	: Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée.  
 Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.  
 Peut causer des défauts génétiques.  
 Peut causer le cancer.  
 Susceptible de nuire à l'enfant à naître.  
 Cause des dommages aux organes () en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Conseils de prudence

: **La prévention:**  
 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. NE PAS FUMER.  
 Conserver le récipient bien fermé.  
 Mettre à la terre/liier le conteneur et l'équipement de réception.  
 Utiliser des équipements électriques/ de ventilation/ d'éclairage/ d'éclairage antidéflagrants.  
 Utilisez uniquement des outils anti-étincelles.  
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 Bien laver la peau après manipulation.  
 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.  
 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Réponse:**  
 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'air frais et la mettre à l'aise



pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 EN CAS d'exposition ou de préoccupation : consulter un médecin.  
 NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

En cas d'incendie : utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

**Espace de rangement:**

Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé.

Conserver dans un endroit bien aéré. Garder son calme.

Magasin fermé à clé.

**Disposition:**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Effets potentiels sur la santé**

Principales voies d'entrée

: Lentilles de contact  
 Ingestion  
 Inhalation  
 Contact avec la peau

Organes cibles

: Du sang  
 Système immunitaire

Inhalation

: L'inhalation peut avoir des effets sur le système nerveux central. Les symptômes et les signes comprennent des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, de la somnolence et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience.

Peau

: Provoque une irritation cutanée.

Les yeux

: Peut irriter les yeux.

Ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  
 Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Exposition chronique

: L'exposition chronique au benzène peut entraîner un risque accru de leucémie et d'autres troubles sanguins.

Condition médicale aggravée

: Aucun connu.

**Autres dangers**

Aucun connu.

**CIRC**

Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme

Benzène

71-43-2

**OSHA**

Cancérogène spécifiquement réglementé par l'OSHA

Benzène

71-43-2

**NTP**

Connu pour être cancérigène pour l'homme

Benzène

71-43-2

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Substance / Mélange : Mélange

**Composants dangereux**

Nom chimique	N ° CAS.	Concentration
essence naturelle	8006-61-9	95-100 %
toluène	108-88-3	1-40 %
benzène	71-43-2	0,5-1,5 %
éthanol	64-17-5	0,1-0,3 %

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Si inhalé** : La respiration artificielle et/ou l'oxygène peuvent être nécessaires.  
Déplacez-vous à l'air frais.  
Consultez un médecin.
- En cas de contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.  
Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consultez un médecin.
- En cas de contact avec les yeux** : Retirer les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Obtenir des soins médicaux.
- En cas d'ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.  
**NE PAS faire vomir** sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison.  
Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.  
Consultez un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Aucun connu.
- Protection des secouristes** : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les vêtements de protection recommandés  
Il peut être dangereux pour la personne qui aide de pratiquer le bouche-à-bouche.



## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Produit chimique sec Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Brouillard d'eau. Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	: N'utilisez PAS de jet d'eau.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), hydrocarbures aromatiques polynucléaires, phénols, aldéhydes, cétones, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.
Plus d'informations	: Empêcher l'eau d'extinction d'incendie de contaminer les eaux de surface ou le système d'eau souterraine.

## SECTION 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, protection : équipement de protection et urgence procédures d'agence	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Le matériau peut créer des conditions glissantes.
Précautions environnementales	: Si le produit contamine des rivières et des lacs ou des égouts, informer les autorités compétentes.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Enlever avec un absorbant inerte. Des outils anti-étincelles doivent être utilisés. Assurer une ventilation adéquate. Contactez les autorités locales compétentes.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation en toute sécurité	: Pour la protection individuelle, voir la section 8. <b>Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la zone d'application.</b> À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Évitez les promoteurs d'étincelles. Conteneur et équipement au sol/liés. Ceux-ci seuls peuvent être insuffisants pour éliminer l'électricité statique.  Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.
--	--

- Conditions pour un stockage sûr :
- Conserver dans le contenant d'origine.
  - Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites.
  - Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.
  - Pour maintenir la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ou à la lumière directe du soleil.

## SECTION 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec paramètres de contrôle du lieu de travail

Composants	N ° CAS.	Type de valeur (Forme de exposition)	Paramètre de contrôler / Admissible concentration	Base		
essence naturelle	8006-61-9	TWA	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0		
		STEL	500 ppm 1 500 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0		
		TWA	500 ppm 2 000 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1		
		STEL	500 ppm 1 500 mg/m <sup>3</sup>	CAL PEL		
		PEL	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	CAL PEL		
toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH		
		TWA	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	REL NIOSH		
		ST	150 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>	REL NIOSH		
		TWA	200 ppm	OSHA Z-2		
		PLAFOND	300 ppm	OSHA Z-2		
		Pic	500 ppm (10 minutes)	OSHA Z-2		
		TWA	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0		
		STEL	150 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0		
		PEL	10 ppm 37mg/m <sup>3</sup>	CAL PEL		
		C	500 ppm	CAL PEL		
		STEL	150 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>	CAL PEL		
		benzène	71-43-2	TWA	0,5 ppm	ACGIH
				STEL	2,5 ppm	ACGIH
TWA	0,1 ppm			REL NIOSH		
ST	1 ppm			REL NIOSH		
TWA	10 ppm			OSHA Z-2		
PLAFOND	25 ppm			OSHA Z-2		
Pic	50 ppm (10 minutes)			OSHA Z-2		
PEL	1 ppm			CRAC OSHA		
STEL	5 ppm			CRAC OSHA		

## ESSENCE SANS PLOMB

000003000644



Version 2.0

Date de révision 2017/04/20

Date d'impression 2017/04/20

		PEL	1 ppm	CAL PEL
		STEL	5 ppm	CAL PEL
éthanol	64-17-5	TWA	1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup>	REL NIOSH
		TWA	1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
		TWA	1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
		STEL	1 000 ppm	ACGIH
		PEL	1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup>	CAL PEL

## Limites biologiques d'exposition professionnelle

Composants	N ° CAS.	Contrôle paramètres	Biologique spécimen	Sam-pling temps	Permis concentration-tion	Base
Toluène	108-88-3	Toluène	En sang	Antérieur à dernier quart de travail de travail-semaine	0,02 mg/litre	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de décalage (Comme Dès que possible après exposition cesse)	0,03 mg/litre	ACGIH BEI

## Mesures d'ingénierie

- : Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Assurez-vous que la douche oculaire et la douche de sécurité sont à proximité de l'emplacement du poste de travail.

## Équipement de protection individuelle

## Protection respiratoire

- : Utiliser une protection respiratoire à moins qu'une ventilation locale adéquate une ventilation est fournie ou l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité de fonctionnement du respirateur sélectionné.

## Type de filtre

- : Un respirateur purificateur d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un boîtier contre les vapeurs organiques peut être autorisé dans certaines circonstances où les concentrations dans l'air devraient dépasser les limites d'exposition. La protection fournie par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Utiliser un respirateur à pression positive et à adduction d'air s'il existe un risque de rejet incontrôlé, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs à adduction d'air pur ne fournissent pas une protection adéquate.

## Protection des mains

## Matériel

- : alcool polyvinylique (PVA), Viton(R). Consultez votre fournisseur d'EPI pour les temps de passage et le gant spécifique qui vous convient le mieux en fonction de vos habitudes d'utilisation. Il faut se rendre compte qu'éventuellement tout matériau, quelle que soit son étanchéité,

sera imprégné de produits chimiques. Par conséquent, les gants de protection doivent être régulièrement vérifiés pour l'usure. Aux premiers signes de durcissement et de fissures, il faut les changer.

Remarques	: Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.
Protection des yeux	: Porter un écran facial et une combinaison de protection pour les problèmes de traitement anormaux.
Protection de la peau et du corps	: Choisir la protection corporelle en fonction de son type, de la concentration et de la quantité de substances dangereuses et du lieu de travail spécifique.
Mesures protectives	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mesures d'hygiène	: Enlever et laver les vêtements et gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	: Liquide transparent.
Couleur	: Liquide clair à légèrement jaune ou vert, non teinté. Peut être teinté en rouge à des fins fiscales.
Odeur	: De l'essence
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Point d'écoulement	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	: 25 - 225 °C (77 - 437 °F)
point de rupture	: - 50 - -38 °C (-58 - -36 °F) Méthode : Tagliabue.
La température d'auto-inflammation	: 257 °C (495 °F)
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Inflammabilité	: Extrêmement inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles, de chocs et de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir une distance considérable jusqu'aux sources d'ignition et provoquer un retour de flamme. L'échappement rapide de vapeur peut générer une charge statique provoquant une inflammation. Peut s'accumuler dans les espaces confinés.
Limite supérieure d'explosivité	: 7,6 %(V)

**ESSENCE SANS PLOMB**

000003000644

Version 2.0

Date de révision 2017/04/20

Date d'impression 2017/04/20

Limite inférieure d'explosivité	: 1,3 %(V)
Pression de vapeur	: < 802,5 mmHg (20 °C / 68 °F)
Densité de vapeur relative	: 3
Densité relative	: 0,685 - 0,8
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage : noctanol/eau	: Pas de données disponibles
<b>Viscosité</b>	
Propriétés explosives	: Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les contenants à la chaleur ou à des sources d'ignition. Les contenants peuvent exploser à la chaleur du feu. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Possibilité de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matériaux incompatibles	: Réactif avec les agents oxydants, les acides et les interhalogènes.
Produits de décomposition dangereux	: Susceptible de dégager des COx, NOx, phénols, hydrocarbures aromatiques polycycliques, aldéhydes, cétones, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Lentilles de contact

Ingestion

Inhalation

Contact avec la peau

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité orale aiguë : Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité cutanée aiguë : Remarques : Aucune donnée disponible

**Composants:****toluène:**

- Toxicité orale aiguë : DL50 (Rat) : 5 580 mg/kg,
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat) : 7585 ppm Durée d'exposition : 4 h Atmosphère de test : poussière/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : LD50 (Lapin) : 12,125 mg/kg,

**benzène:**

- Toxicité orale aiguë : LD50 (Rat) : 2 990 mg/kg,
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat) : 13700 ppm Temps d'exposition : 4 h Atmosphère d'essai : poussière/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin) : > 8 240 mg/kg,

**éthanol :**

- Toxicité orale aiguë : DL50 (Rat) : 7 060 mg/kg,
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat) : > 32380 ppm Temps d'exposition : 4 h Atmosphère d'essai : vapeur

**Corrosion/irritation cutanée****Produit:**

Remarques : Aucune donnée disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques : Aucune donnée disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas**

de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction**

Pas de données disponibles

**STOT - exposition unique Pas de**

données disponibles

**STOT - exposition répétée** Pas de données disponibles

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons	:	Remarques : Aucune donnée disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Remarques : Aucune donnée disponible
Toxicité pour les algues	:	Remarques : Aucune donnée disponible
Toxicité pour les bactéries	:	Remarques : Aucune donnée disponible

### Persistence et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques : Aucune donnée disponible

**Potentiel bioaccumulatif** Pas de données disponibles

#### **Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles

#### **Autres effets indésirables**

Pas de données disponibles

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, l'eau cours ou le sol.  
Offrez des solutions excédentaires et non recyclables à une entreprise d'élimination agréée.  
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant d'être recyclés ou éliminés.  
Envoyer à une entreprise de gestion des déchets agréée. Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.  
Éliminer les résidus de produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser les contenants vides.

000003000644

Version 2.0

Date de révision 2017/04/20

Date d'impression 2017/04/20

## ARTICLE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Réglementations internationales

**IATA-DGR**

N° ONU/ID : ONU 1203  
 Nom d'expédition : De l'essence  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Classe 3 - Liquide inflammable  
 Instruction d'emballage (avion cargo) : 364

**Code IMDG**

Numéro ONU : ONU 1203  
 Nom d'expédition : DE L'ESSENCE  
  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : 3  
 Code EmS : FE, SE  
 Polluant marin : non

## Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

## Réglementation nationale

**49 CFR**

Numéro UN/ID/NA : ONU 1203  
 Nom d'expédition : De l'essence  
  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Classe 3 - Liquide inflammable  
 Code GRE : 128  
 Polluant marin : non

## ARTICLE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## Les composants de ce produit sont rapportés dans les inventaires suivants :

**ADSL** Inventaire ou conforme à l'inventaire  
**TSCA** Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit répertoriées dans l'inventaire TSCA, soit conformes à une exemption de l'inventaire TSCA.  
**EINECS** Inventaire ou conforme à l'inventaire

000003000644

Version 2.0

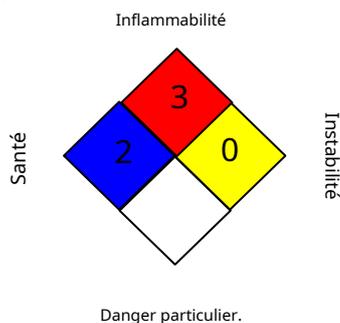
Date de révision 2017/04/20

Date d'impression 2017/04/20

## ARTICLE 16. AUTRES INFORMATIONS

## Plus d'informations

## NFPA :



## SIGS III :

<b>SANTÉ</b>	<b>3*</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>	<b>3</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONNELLE</b>	<b>H</b>

0 = non significatif, 1 = léger, 2  
= modéré, 3 = élevé 4 =  
extrême, \* = chronique

Pour une copie de la FDS

: Internet : [www.petro-canada.ca/fss](http://www.petro-canada.ca/fss)Partout au Canada : téléphone : 1-800-668-0220; télécopieur :  
1-800-837-1228

Pour des informations sur la sécurité des produits : 1 905-804-4752

Préparé par

: Sécurité des produits : +1 905-804-4752

Date de révision

: 2017/04/20

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.